

**Le vice-président**

Affaire suivie par Béatrice JULIEN  
Tél. +33 (0)2 40 99 48 30

Monsieur Jacques GILLAIZEAU  
Maire  
Le Haut Moulin  
16, rue de Nantes  
44710 Saint-Léger les Vignes

Nos réf. : StLeger\_Lettre\_Maire\_InventCompl\_20161201  
Pièce jointe : Rapport SCE

**Objet** : PLUm – Evaluation environnementale – Inventaires  
complémentaires

Nantes, le - 2 JAN. 2017

Monsieur le Maire,

*Cher Jacques,*

Comme vous le savez et conformément aux articles L 121-10 et suivants du code de l'urbanisme, le PLUm doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation environnementale doit expliquer les choix retenus en matière de développement et présenter les mesures pour éviter, réduire, et, si possible, compenser les impacts du plan sur l'environnement.

Les secteurs d'extension urbaine identifiés au cours de l'élaboration du PLUm sont des lieux d'impacts potentiels. Le document d'urbanisme doit permettre de mettre en avant l'évitement des impacts sur la base d'inventaires sur la faune, la flore, les habitats et les zones humides.

Le séminaire du 21 janvier 2016 a permis de partager une culture commune sur les différents diagnostics écologiques menés sur le territoire de la métropole et notamment sur: les inventaires des zones humides et cours d'eau (bureau d'études Xavière Hardy, 2012), les inventaires sur les haies (bureau d'études SCE, 2016) et l'étude sur les continuités écologiques (bureau d'études Xavière Hardy, 2013). Ces diagnostics ont été présentés et transmis aux communes lors de ce séminaire.

Certains sites n'ont pu être totalement inventoriés en 2015. Un dernier passage sur ces sites a été réalisé en 2016 par le bureau d'étude SCE et a permis de mettre à jour les résultats et ainsi les rapports de restitution que nous vous adressons.

.../...

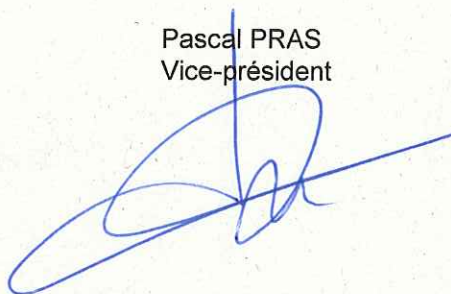
Les inventaires ainsi réalisés ont eu pour objectif de préciser les enjeux environnementaux sur des secteurs potentiels de développement en extension urbaine afin d'éclairer les choix politiques pour limiter les impacts sur la biodiversité. Ils permettent de répondre à la réglementation et d'éviter, réduire ou compenser les impacts potentiels sur la biodiversité.

Nos services restent à votre disposition pour toute précision,

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

*Très cordialement*

Pascal PRAS  
Vice-président



JAN. 2017

JAN. 2017